

TYPE D'ALTERNANCE						
Contrat d'apprentissage		Contrat de professionnalisation		Pro -A (ex période de professionnalisation)		
Publics visés	Jeunes de 16 à 29 ans révolus (il est possible de signer un contrat dès 15 ans sous certaines conditions) Pas d'âge requis pour les PSH, les personnes en projet de création d'entreprises et els sportifs de haut niveau		Jeune de 16 à 25 ans Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus Bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé		Salarié en CDI Sportif de haut niveau Salarié en CUI à durée indéterminée	
Objectifs	Obtenir une qualification professionnelle : diplôme d'état ou titre professionnel enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)				Obtenir une qualification professionnelle : diplôme d'état ou titre professionnel enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou CQP	
Nature et durée du contrat	Contrat de travail entre un employeur et un salarié Alternance entre un CFA et une entreprise Entre 6 et 36 mois en fonction du type de métier et de la qualification visée		L'action de professionnalisation à une durée minimale comprise entre 6 et 12 mois. L'action de professionnalisation peut avoir une durée maximale de 24 mois si un accord de branche : Accord collectif conclu au niveau d'une branche professionnelle qui a été étendu par le ministère du travail. Cela signifie que l'accord s'applique à toutes les entreprises qui entrent dans le champ d'application visé par l'accord. le prévoit. En l'absence d'accord de branche, l'action de professionnalisation peut avoir une durée maximale de 36 mois pour certains publics (personnes inscrites depuis plus d'1 an sur la liste des demandeurs d'emploi, personnes bénéficiaires du RSA: RSA : Revenu de solidarité active par exemple).		La Pro-A se déroule selon les règles et la durée applicables au contrat de professionnalisation.	
Durée de la formation	Au minimum 25% de la durée totale du contrat		Entre 15% et 25% de la durée totale du contrat		Entre 15% et 25% de la durée totale du contrat	
Accompagnement	Assuré par un maître d'apprentissage et en lien avec le CFA		Assuré par un tuteur et en lien avec l'OF		Assuré par un tuteur et en lien avec l'OF	
Rémunération minimale	En fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage voir tableau ci-dessous*		La rémunération brute mensuelle minimale est le <u>Smic</u> soit actuellement 1 766,92 € .		Maintien de salaire	

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 477,07 €	43% du Smic, soit 759,77 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 936,47 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^{ème} année	39% du Smic, soit 689,10 €	51% du Smic, soit 901,13 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 077,82 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^{ème} année	55% du Smic, soit 971,80 €	67% du Smic, soit 1 183,83 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 378,20 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.